

HABINEZA SHABANI

- Finance

1D
6P

Le 20/06/1988

20 JUIN 1988

F A C T U R E

Ministeri y'Ubutegetsi bw'Igihugu n'Amajyambere ya Komini igomba kwishyura Restaurant ya HABINEZA Shabani amafrangwa IBIHUMBI MAKUMYABILI N'ICYENDA NA MAGANA ALINDWI (29.700 FRW), kubera ko yagabuliye ABAMARARUNGU 54 ku mataliki akulikira mu gihe cyo kwakira Abashyitsi baje kwizihiza ibiroli by'Isabukuru y'Imyaka 25 y'Ubwigenge.

le 29/6/87 nijoro	:	150 F x 54 =	8.100 F
le 30/6/87 mu gitondo	:	50 F x 54 =	2.700 F
le 30/6/87 saa sita	:	150 F x 54 =	8.100 F
le 30/6/87 nijoro	:	150 F x 54 =	8.100 F
le 02/7/87 mu gitondo	:	50 F x 54 =	2.700 F

Pour réception conforme
Le Ministre de l'intérieur
et du Développement Communal

T O T A L : 29.700 F

Buli repas ni 150 F :	- Pilawo	=	75 F
	- Inyama	=	50 F
	- Fanta	=	25 F

150 F
=====

NDAGIJIMANA Par...
Directeur Général des APA

Merci le 6.88

Ubwemeza :

- Bwana Bourgmestri wa Komini
y'Umujyi ya NYARUGENGE
KARERA Francois.

Bikorewe i Kigali, kuwa 15/04/88

HABINEZA Shabani.-

Le pour vérification, appréhension, impôtation
à charge du AB. M. B. P. 12.13
lascrit sous poste 04 du 6.5.88
Kigali, le 26/06/88
La certification à date ci-dessus



BP 1157 du 24.06.88

FACTURE

Ministeri y'Ubutegetsi bw'Igihugu n'Amajya-
 MUYIBILI N'ICYENDA NA MAGANA ALINDWI (29.700 FRW), kubera ko
 ABAMARARUNGU 54 ku mataliki akulikira mu gihe cyo kwakira Aba-
 baje kwizihiza ibiroli by'Isabukuru y'Imyaka 25 y'Ubwigenge.

le 29/6/87	nijoro	: 150 F x 54 =	8.100 F
le 30/6/87	mu gitondo	: 50 F x 54 =	2.700 F
le 30/6/87	saa sita	: 150 F x 54 =	8.100 F
le 30/6/87	nijoro	: 150 F x 54 =	8.100 F
le 02/7/87	mu gitondo	: 50 F x 54 =	<u>2.700 F</u>

Pour réception conforme
 Le Ministre de l'Intérieur
 et du Développement Communal

T O T A L : 29.700 F
 =====

Buli repas ni 150 F : - Pilawo	=	75 F
- Inyama	=	50 F
- Fanta	=	25 F

150 F
 =====

D. D. Mureza
NDAGIJIMANA Papias
 Directeur Général des A.P.A.

Bikorewe i Kigali, kuwa 15/04/88

HABINEZA Shabani.-

Fe pour vérification, approbation, impulsion
 à charge du 18.10.02.88
 inscrit sous poste OU du 6.5.88
 Kigali, le 26.5.88
 Le gestionnaire des créances



Ubumeza :

- Bwana Bourgmestri wa Komini
 y'Umujyi ya NYARUGENGE
 KARERA François.-

F A C T U R E

Ministeri y'Ubutegetsi bw'Igihugu n'Amajyambere ya Komini igomba kwishyura Restaurant ya HABINEZA Shabani amafranga IBIHUMBI MAKUMYABILI N'ICYENDA NA MAGANA ALINDWI (29.700 FRW), kubera ko yagabuliye ABAMARARUNGU 54 ku mataliki akulikira mu gihe cyo kwakira Abashyitsi baje kwizihiza ibiroli by'Isabukuru y'Imyaka 25 y'Ubwigenge.

le 29/6/87 nijoro	: 150 F x 54 =	8.100 F
le 30/6/87 mu gitondo	: 50 F x 54 =	2.700 F
le 30/6/87 saa sita	: 150 F x 54 =	8.100 F
le 30/6/87 nijoro	: 150 F x 54 =	8.100 F
le 02/7/87 mu gitondo	: 50 F x 54 =	<u>2.700 F</u>

Pour réception conforme
Le Ministre de l'intérieur
et du Développement Communal

T O T A L : 29.700 F

Buli repas ni 150 F : - Pilawo	=	75 F
- Inyama	=	50 F
- Fanta	=	<u>25 F</u>

150 F
=====

Ubameza :

- Bwana Bourgmestri wa Komini
y'Umujiyi ya NYARUGENGE
KARERA François.-

Bikorewe i Kigali, kuwa 15/04/88

HABINEZA Shabani.-

Veuillez pour vérification, approbation, impôts

à charge du 18.10.88 à 02.02.88

Inscrit sous poste 000 du 6.5.88

Kigali, le 26.07.88

Le certificat des crédits



REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE

MININTER

BON DE COMMANDE

NO 131/88

Budget .. Article .. 18.1B.02 Littera .. 02.13

FOURNISSEUR .. HABINEZA Shabani A LIVRER à MININTER

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	VISA DE L'INSPECTION GENERALE
	Restauration de l'Orchestre IBPMARARUNGU à l'occasion du 25 ^e anniversaire de l'Indépendance. ✓ 29.700 Ns disons vingt-neuf mille sept cent francs rwandais	Prix unitaire Prix total DÉP. FINANCIERS 21 MAI 1988

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Visa du service du budget

et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste No .. 04 .. du .. 6.5. 1988

Total 29.700

Kigali le 26/4/1988

Le (sous) (Responsible de Crédit)

VANDAISE

INTER

BON DE COMMANDE

N° 131188

Budget

Ordinaire

Article

18.10.02

Littera

02.13

FOURNISSEUR

HABINEZA shabani

A LIVRER à

MININTER

I.N.R. 1099 — 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	VISA DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES
	Restauration de l'Orchestre MAMARARUNGU à l'occasion du 25 ^e anniversaire de l'Indépendance.	29.700	21 MAI 1988
	No disons Vingt-neuf mille sept cent francs rwandais		
	Pour accord de paiement Le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal		

Total

29.700

Kigali 26/4/1988

Le sous Gestionnaire de Crédit

Visa du service du budget

et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 04 du 6. 5. 1988

Cpte n° 3074-03 Banque de Kigali - kl
Jean

DECLARATION DE CREANCE

09 MAI 1988

Le Ministère des Finances et de l'Economie doit à Monsieur MUSHYANDI Joseph la somme de CINQ MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (5.300 FRW) pour paiement cash de transport des documents relatifs à la demande de bonification sur Projet "Réhabilitation et extension des adductions d'eau en milieu rural" par DHL International Rwanda S.P.R.L vers COTONOU en date du 06/05/1988.

Le transport de ces documents n'a pas été possible par la poste.

(Signature)
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Cinq mille trois cent francs rwandais.

Fait à Kigali, le 06/05/1988

MUSHYANDI Joseph.
Jean

Vu et approuvé par :

Le Secrétaire Général des Finances,
Gaëtan RWABUKUMBA

P.O. Le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances,

RUZINDANA Raphaël
Ruzindana

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 18.11.01.05.06
Inscrit sous poste... du 06 MAI 1988
Kigali, le 06 MAI 1988
(Sous) Gestionnaire des Crédits

URUVUGUNDI Boniface



Cpte n° 3074-03 Banque de Kigali
[Signature]

DECLARATION DE GREANCE

Le Ministère des Finances et de l'Economie doit à Monsieur MUSHYANDI Joseph la somme de CINQ MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (5.300 FRW) pour paiement cash des transports des documents relatifs à la demande de bonification sur Projet "Réhabilitation et extension des adductions d'eau en milieu rural" par DHL International Rwanda S.P.R.L vers COTONOU en date du 06/05/1988.

Le transport de ces documents n'a pas été possible par la poste.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Cinq mille trois cent francs rwandais.

Fait à Kigali, le 06/05/1988

MUSHYANDI Joseph -
[Signature]

Vu et approuvé par :

Le Secrétaire Général des Finances,
Gaëtan RWABUKUMBA

P.O. Le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances,

RUZINDANA Raphaël
[Signature]

Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du *28.11.87.07.04.88*
Inscrit sous poste du 06 MAI 1988
Kigali, le 06 MAI 1988
(Sous) Gestionnaire des Crédits

URUVUGUNDI Boniface
[Signature]





LETTRE DE TRANSPORT

NO. DE COMPTE	REFERENCE DE L'EXPEDITEUR	ORIGINE
392400001		KGL



8 2 3 5 4 9 2 1 5

FROM / EXPEDITEUR CONTACT
 ... CASH ACCOUNT - KGL -
 MINIFINECO
 B. P. 158 KIGALI
 RWANDA.

TO / DESTINATAIRE A L'ATTENTION DE
 MR. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU
 FONDS AFRICAIN DE GARANTIE
 ET DE COOPERATION ÉCONOMIQUE
 B.P. 2045 COTONOU
 BENIN.

CODE POSTAL	TELEPHONE / TLX
DOCUMENTS	

CODE POSTAL	TELEPHONE / TLX

DESCRIPTION CONTENU / INSTRUCTIONS PARTICULIERES
Ceci est une lettre de transport non négociable soumise aux termes et conditions stipulés au dos de la copie de l'expéditeur en lui confiant cet envoi. L'expéditeur accepte que DHL ne soit pas tenu pour responsable des dommages particuliers fortuits ou consécutifs au transport. DHL nie toute garantie exprimée ou suggérée relative à cet envoi. La responsabilité de DHL en cas de perte ou de dommage sera limitée à 100 US\$. Une assurance peut être souscrite à la demande et aux frais de l'expéditeur.

RECEIVED BY CONSIGNEE	TIME	AM / PM
DATE / /	:	

CONSIGNEE'S SIGNATURE	NAME
X	

ASSURANCE: DESIREZ-VOUS SOUSCRIPTRE UNE ASSURANCE?
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

MONTANT

ACCEPTATION DES CONDITIONS ET DES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ "STD" AU VERSO. SIGNATURE DE L'EXPEDITEUR
X Joseph NUSHYANZI

REÇU PAR L'AGENT DHL	HEURE
J. NUSHYANZI	14:55 PM

DATE: 06/05/88

NON-NÉGOCIABLE
 DOCUMENTS SANS VALEUR SEULEMENT

DEST	PIÈCES	POIDS
COO	1	0.5

PAYE	EN COMPTÉ
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SERVICE
DOCUMENTS

TARIF AU POIDS
5300

RE-EXPÉDITION
<input type="checkbox"/>

AUTRES:
<input type="checkbox"/>

ASSURANCE

TOTAL
5300

EXEMPLAIRE POUR L'EXPÉDITEUR

LETRE DE TRANSPORT		NON-NÉGOCIABLE	
WORLDWIDE EXPRESS	DOCUMENTS SANS VALEUR SEULEMENT	DEST.	DETRESSE
No. de compte	REFERENCE DE L'EXPEDITEUR		DROITS
332 400001	ORIGINE	PAYE	<input checked="" type="checkbox"/> En charge
	KGL	DETRESSE	<input type="checkbox"/>
FROM / EXPEDITEUR CONTACT .. CASH ACCOUNT - KGL -		DOCUMENTS	<input type="checkbox"/>
MINFINECO B. P. 158 KIBALI RWANDA		DOCUMENTS	<input type="checkbox"/>
		PAIE	<input type="checkbox"/>
TO / DESTINATAIRE A L'ATTENTION DE MR. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE B.P. 2045 COTONOU BENIN		TARIF AU POKINS	<input type="checkbox"/>
		5300	<input type="checkbox"/>
CODE POSTAL	TELEPHONE / TLX	RE-EXPÉDITION	<input type="checkbox"/>
DOCUMENTS		□	<input type="checkbox"/>
DESCRIPTION CONTENU / INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES RECEIVED BY CONSIGNEE DATE / / TIME : : : AM / PM		AUTRES	<input type="checkbox"/>
CONSIGNEE'S SIGNATURE	NAME		
<small>CELLO EST UNE LETTRE DE TRANSPORT, NON NÉGOCEABLE. SOJAUX AU TEMPS ET CONDITIONS STIPULÉS AU DOS DE LA CORDE DE L'EXPEDITEUR EN LI CONFIRME CET ENVOI. L'EXPEDITEUR ADÉPTE SON ENVOI NE SAIT PAS TENIR POUR RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS FORTUNIS OU CONSÉCUTIFS AU TRANSPORT D'AUTRE CHOSE QU'UNE GARANTIE EXTRÈME OU SUPERIEURE RELATIVE A CET ENVOI. LA RESPONSABILITÉ DE DHU EN CAS DE PERTÉE OU DE DOMMAGE SERA LIMITÉE À 100 US\$. UNE ASSURANCE PEUT ÊTRE SOUSCRITE À LA DEMANDE ET AUX FRAIS DE L'EXPEDITEUR.</small>			
ASSURANCE: DESirez VOUS SOUSCRIRE UNE ASSURANCE?		ASSURANCE	
ACCEPTATION DES CONDITIONS ET DES IMMUNITÉS DE RESPONSABILITÉ STD AU VERSO. SIGNATURE DE L'EXPEDITEUR			
REÇU PAR L'EXPEDITEUR	HEURE 14:55 PM	MONTANT TOTAL 5300	In clerc
	DATE 06/05/88		

EXEMPLAIRE POUR L'EXPEDITEUR

MANUSCRIT: J. M. K. R. B. C. K. (Signature)

DHL
WORLDWIDE EXPRESS

No DE COMpte

REFERENCE DE L'EXPEDITEUR

TOURNE

DOCUMENTS SANS VALEUR SEULEMENT

NETTÉ

PRÉPES

Poids

8 2 3 5 4 9 2 1 5

COO

1

0.5

TO / DESTINATAIRE A L'ATTENTION DE

NAME

IN COMPTÉ

MR. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU

SERVICE

DOCUMENTS

FONDS AFRICAIN DE GARANTIE

tarif au poids

ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

5 300

B.P. 2045 COTONOU

BENIN

CODE POSTAL

RE EXPÉDITION

TELEPHONE / TLX

□

CODE POSTAL

RECEIVED BY CONSIGNEE

TIME

AM

PM

DATE

ADDRESS

CONSIGNEE'S

□

NAME

ASSURANCE

SIGNATURE

ASSURANCE

LE RESEAU ADHERE

A LA GARANTIE RELATIF A CET ENVOI

DE LA RESPONSABILITÉ DE DHL EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGE SERA LIMITÉE A 100 US\$ UNE ASSURANCE PEUT ÊTRE SOUSCRITE A LA DEMANDE ET AUX FRAIS DE L'EXPEDITEUR

ACCÉPTEZ-VOUS SOUSCRIRE UNE ASSURANCE?

ASSURANCE

DRAWB/S/986

VERSO SIGNATURE DE L'EXPEDITEUR STO AU

ACCEPTEZ LES CONDITIONS ET DES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ STO AU

X

REQU PAR L'EXPEDITEUR

JOHN HUSTON

HEURE

14:35 PM

DATE

06/05/88

TOTAL

530

VOIR CONDITIONS AU VERSO

CODE POSTAL		TELEPHONE / TLX		RECEIVED BY CONSIGNEE		TIME		AM		PM	
DOCUMENTS				DATE		:		:		:	
DESCRIPTION CONTENU / INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES											
DÉCLARATION DE TRANSPORT : J'AI NÉGOCIÉ SOUMISSE AUX TERMES ET CONDITIONS STIPULÉES AU DÉS DE L'EXPEDITEUR, EN LU CONFORMITÉ CET ENVOI. LE RESEAU ADHÈRE											
Ceci est une attente de transport, non négociable soumise aux termes et conditions stipulées au dés de l'expediteur, en lu conformité cet envoi. Le réseau adhère											
que dhl ne soit pas tenu pour responsable des dommages particuliers frontaliers ou consécutifs au transport, dhl ne toute garantie, échange ou substitution relative à cet envoi.											
la responsabilité de dhl en cas de perte ou de dommage sera limitée à 100 us\$. une assurance peut être souscrite à la demande et aux frais de l'expediteur.											
ASSURANCE : DÉSIREZ-VOUS SOUSCRIRE UNE ASSURANCE?											
ACCEPTATION DES CONDITIONS ET DES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ STO AU											
VERSO SIGNATURE DE L'EXPEDITEUR STO AU											
X JOHN HUSTON											
EXEMPLAIRE POUR L'EXPEDITEUR											

DHL
WORLDWIDE EXPRESS

No DE COMPTE

REFERENCE DE L'EXPEDITEUR

OBRAINE

LETTRE DE TRANSPORT

NON-NÉGOCIABLE
DOCUMENTS SANS VALEUR SEULEMENT

232400001 KCL

8 2 3 5 4 9 2 1 5 C00

DEST. PIECES Poids PAYE EN COMPTE

FROM / EXPEDITEUR CONTACT : CASH ACCOUNT - KGL -
MINFINCO
B.P. 158 KIGALI
RWANDATO / DESTINATAIRE A L'ATTENTION DE
MR. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU
FONDS AFRICAIN DE GARANTIE
ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
B.P. 2045 COTONOU
BENIN.SERVICE DOCUMENTS
TARIF AU Poids
5300

CODE POSTAL TELEPHONE / TLX

CODE POSTAL TELEPHONE / TLX

RECEPTION AUTRES
RECEIVED BY CONSIGNEE / TIME : AM
DATE : SIGNATURE NAME

VOIR CONDITIONS AU VERSO

DIANBISSESIES D FNWA-DI

ASSURANCE DES CONDITIONS ET DES LIMITATIONS DE HAUTEUR/HAUTEUR STD AU
VERRO SIGNATURE DE L'EXPEDITEUR XEXEMPLAIRE POUR L'EXPEDITEUR
REÇU PAR L'EXPEDITEUR
HEURE 14:55 PM
DATE 06/05/88
TOTAL 5300

MINISTERE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

N/Réf. :

V/Réf. :

Annexe :

Objet : Bonification sur Projet "Rénovation et Extension des Adductions d'eau en milieu rural".

Monsieur le Directeur Général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE)
République Populaire du Bénin
B.P. 2045
COTONOU.

Monsieur le Directeur Général,

Me référant à votre téléc N° 034/FAGACE/DG
du 2 avril 1988 portant sur la transmission des documents relatifs au Projet ci-haut énuméré, j'ai l'honneur de vous remettre en annexe :

- La Convention signée par la République Rwandaise et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique en date du 15 Novembre 1987;
- Le rapport d'évaluation du Projet alimentation en eau;
- L'accord de prêt entre la République Rwandaise et le Fonds Africain de Développement;
- La Convention d'ouverture de crédits entre la République Rwandaise et la Caisse Centrale de Coopération Economique;
- Le Projet d'accord de crédit avec l'Autriche;
- L'accord de prêt avec l'I.D.A.

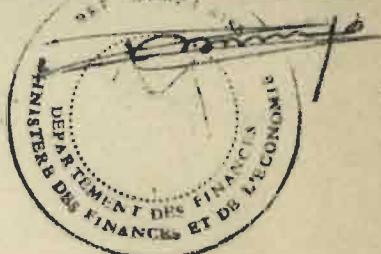
Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agrée, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à ABIDJAN.

S/conseil de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie
Vincent RUHAMANYA.





DHL International Rwanda SPRL
B.P. 1395
KIGALI.
TEL: 7 - 3051, 7 - 3052

TARIF DOCUMENTS & PETITS COLIS

Les prix ci-dessous indiqués couvrent toutes les charges qu'implique le transport des documents et petits colis* à savoir: les frais d'enlèvement à vos bureaux; les documents d'exportations; le transport aérien; les frais de dédouanement* dans le pays de destination et la livraison à l'adresse même du destinataire. Tout supplément de poids est facturé en multiples de 500 grammes et selon la destination.

DOCUMENTS - Prix en Francs Rwandais

<u>DESTINATION</u>	<u>PRIX</u> <u>1er 500 GRAMMES</u>	<u>PRIX DE CHAQUE 500 GRAMMES</u> <u>SUPPLEMENTAIRES</u>
AFRIQUE		
EUROPE	5300	1510
ETATS UNIS		
CANADA	5650	1890
MOYEN ORIENT		
EXTREME ORIENT		
AMERIQUE CENTRALE	6130	2170
AMERIQUE DU SUD		

* Tarif petits colis: Ajoutez FRW 2460 par expédition
Toute taxe douanière à la charge du destinataire



DHL International Rwanda SPRL
B.P. 1395
KIGALI.
TEL: 7 - 3051, 7 - 3052

TARIF DOCUMENTS & PETITS COLIS

Les prix ci-dessous indiqués couvrent toutes les charges qu'implique le transport des documents et petits colis* à savoir: les frais d'enlèvement à vos bureaux; les documents d'exportations; le transport aérien; les frais de dédouanement* dans le pays de destination et la livraison à l'adresse même du destinataire. Tout supplément de poids est facturé en multiples de 500 grammes et selon la destination.

DOCUMENTS - Prix en Francs Rwandais

<u>DESTINATION</u>	<u>PRIX</u>	<u>PRIX DE CHAQUE 500 GRAMMES</u>
	<u>1er 500 GRAMMES</u>	<u>SUPPLEMENTAIRES</u>
AFRIQUE		
EUROPE	5300	1510
ETATS UNIS		
CANADA	5650	1890
MOYEN ORIENT		
EXTREME ORIENT		
AMERIQUE CENTRALE	6130	2170
AMERIQUE DU SUD		

* Tarif petits colis: Ajoutez FRW 2460 par expédition
Toute taxe douanière à la charge du destinataire

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

C/c compte n° 14981/43

Fr. 13.630

O.R. Kigali.

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

à l'article 30.025 des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de (en toutes lettres) Treize mille six cent

Quatre francs

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Habrimous Clothilde
pour Traitement soit aux débours du 31.03.88
d'intéressé n'a pas de compte à la B.F.

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de A

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali

O.P. 825 du 6.5.88

} No 407 du 31/3/88

, le 14/4/1988

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

Libérée par V. Adrien I.N.R. 1375 — 1000

le 06/05/1988.

HAKIZIMANA Clotilde
c/o Tribunal de Première
Instance de Kigali
B.P. 129 KIGALI.-

Kigali, le 28.04.1988

Monsieur l'Ordonnateur Trésorier
du Rwanda
c/o MINIFINECO
KIGALI.-

OBJET : Réclamation salaire
du mois de mars 1988.



Monsieur l'Ordonnateur Trésorier;

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que je n'ai pas bénéficié de mon traitement de mois de Mars 1988;

En effet Monsieur l'Ordonnateur, ne pouvant pas
verser mon salaire sur le compte n° 11805-04 de mon mari, la Banque de Kigali
l'a retourné à la Banque Nationale du Rwanda et celle-ci l'a versé au trésor
Public par l'ordre d'encaissement n° 062/88 du 31/03/1988; Je profite de
cette occasion pour demander que ce salaire soit versé sur mon Compte n°
14981/43 auprès de la Banque Commerciale du Rwanda.

OP-825 du 6-5-88

Espérant une suite favorable à ma demande,
je vous prie d'agrérer, Monsieur l'ordonnateur trésorier, l'expression de
ma considération distinguée.

HAKIZIMANA Clotilde.